



Séance du : 15 OCTOBRE 2022  
Lieu : MAIRIE  
Heure : 8 heures 30  
Convocation : 28/09/2022  
Affichage : 28/09/2022  
Ouverture de séance : 8 heures 30

**COMPTE RENDU DE DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**15 OCTOBRE 2022**  
**Affiché le 17 OCTOBRE 2022**  
**Publié le 17/10/2022**

PRESENTS 11	VIVONI AP - MONTI MJ - VECCHIONI G - GUELFY P - GRAZIANI MH - CICOLLI V - DALL'OMO JM - VILLORESI R - CLEMENCEAU A
ABSENTS 2	RAFFALLI M - PAOLI K
POUVOIRS 2	BURCHI L à CLEMENCEAU A - SCAGLIA V à CICCOLI V
SECRETAIRE	VECCHIONI G

#### QUESTIONS ORALES

- Spaziu Emile RUTILY
- Leg PADOVANI
- Santa Catalina
- Location librairie

#### ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV de la séance du 30 juillet 2022
- Détermination du prix des abonnements eau et assainissement 2023 ainsi que la vente au m<sup>3</sup> H.T. et T.T.C.
- Décisions modificatives M14 et M49
- Acquisition de deux parcelles en zone protégée, d'une contenance totale de 1.2 hectare environ
- Création de 4 emplois à durée déterminée, du 2<sup>er</sup> janvier 2023 au 28 février 2023, pour effectuer le recensement de la population 2023
- Demande de subvention dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments communaux
- Demande de subvention pour le remplacement des luminaires par des luminaires LED de l'éclairage public de l'ensemble de la commune
- Transferts de subventions SPAZIU Emile RUTILY

## **DECISIONS**

N°	DELIBERATIONS	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV
2022 15 10 01	ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 30 JUILLET 2022	13	13	0	0	0
2022 15 10 02	DETERMINATION DU PRIX DES ABONNEMENTS EAU ET ASSAINISSEMENT 2023 DE LA VENTE AU M3	13	11	0	2	0
2022 15 10 03	ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAINS SANTA CATALINA	13	11	2	0	0
2022 15 10 04	CREATION DE 4 EMPLOIS D'AGENT RECENSEUR	13	11	0	2	0
2022 15 10 05	DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX	13	11	2	0	0
2022 15 10 06	DEMANDE DE SUBVENTION REMPLACEMENT DES LUMINAIRES PAR DES LUMINAIRES LED DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	13	11	2	0	0
2022 15 10 07	DECISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET PRINCIPAL M 14	13	11	0	2	0
2022 15 10 08	DECISION MODIFICATIVE N°5 DU BUDGET PRINCIPAL M 49	13	11	0	2	0
2022 15 10 09	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE	13	11	2	0	0

Madame GRAZIANI souhaite prendre la parole préalablement à l'ouverture de la réunion. Elle indique qu'elle ne souhaite plus continuer travailler avec Madame BURCHI et Monsieur CLEMENCEAU sur l'urbanisme. Elle estime difficile de travailler avec des personnes qui se réclament d'une commission d'urbanisme d'un côté, et dénigrent sur les réseaux sociaux les projets en cours par ailleurs. Elle était ravie que des personnes puissent l'aider quelle que soit leur appartenance, mais juge trop compliqué de continuer à travailler avec elles lorsque la confiance n'y est plus.

Monsieur CLEMENCEAU prend acte de ce qui est dit et déclare comprendre cette position, il précise que l'opposition est contre la réalisation de logements sur le projet U RENAGHJU et souhaite rester sur cette ligne

Réponse de Madame GRAZIANI « C'est difficile de se réclamer de quelque chose, en l'occurrence du travail qu'on fait ensemble, en disant je ne suis pas d'accord. Votre démarche était on vient et ensemble on va faire avancer les choses. En restant à l'extérieur et en disant ça ne va pas, vous cassez cette démarche-là »

Réponse de Monsieur CLEMENCEAU « Il y a eu des écueils tout au long de l'année qui ont fait que peut être aussi on s'éloigne un peu de la démarche avec des choses avec l'équipe municipale du coup il y a deux poids deux mesures donc on se retire. En soit ça ne changera pas les relations que j'ai avec toi et je ne pense pas que pour Laura ça changera quelque chose »

Réponse de Madame GRAZIANI « Pour moi aussi c'est évident mais il est très dommage, je trouve, de se saboter aux premiers écueils. Si le boulot de conseiller municipal était simple, si mener une mandature était simple ça se saurait, il y aurait plus de candidats. Rappelle-toi, quand tu disais j'en ai marre, je te disais claquer la porte n'est pas une solution »

## **U RENAGHJU**

---

Madame GRAZIANI informe qu'un un important travail a été réalisé avec l'AMO, que le projet est bien dégrossi et que dans quelques semaines un programme pourra être présenté et discuté.

## **PLU**

---

Madame GRAZIANI invite l'ensemble des conseillers à travailler avec elle sur la révision du PLU, dans un premier temps il convient d'identifier ce qui ne va pas, de relever les incohérences, de débattre, de mettre à jour les articles.

## **SPAZZIU EMILE RUTILY**

---

Le maire indique qu'en raison de problèmes de financement, il est dans l'obligation de renoncer au projet dans sa forme actuelle

En effet, le projet était à l'origine estimé à environ 350 00 € H.T.

A la demande de l'architecte à l'estimation a été relevée 405 00 € H.T.

Les offres présentées sont à plus de 600 000 €

Financer plus 200 000 € en sus, mettrait en péril nos autres projets

Le Maire rappelle qu'une subvention de 125 000 € au titre de la DETR nous a été attribuée pour ce projet. Les subventions non utilisées retournent de facto à l'état. Le Maire propose que plutôt que perdre cette subvention, de la déplacer sur un autre projet. Une prorogation d'un an pour la subvention peut être accordée.

Un projet pourrait être étudié sur le site du groupe scolaire.

Monsieur VECCHIONI fait part des inquiétudes de l'équipe scolaire et du manque d'information. Il est répondu qu'on ne peut pas communiquer sur un projet avant qu'il ne soit ficelé mais la directrice et les parents d'élèves seront associés au projet

## **AIRE DE JEU MULTI SPORT**

---

Le projet d'une aire de jeu multi sport a été abordé en réunion et n'a pas été présenté car nous n'avons pas toutes les données.

Le débat est ouvert sur les notions de sécurité, sur le libre accès du public ou non

La Directrice demande que l'équipe pédagogique soit consultée,

Monsieur le Maire explique que cette aire de jeu multi sport est une opportunité : sous dimensionné pour une autre commune, elle nous a été proposée à prix coutant à savoir 22 000 € au lieu de 80 000 € posé

## **LEG PADOVANI**

---

Monsieur le maire informe que l'avocat de l'héritier a écrit au ministre de l'Intérieur pour que ce dernier nous dissuade de poursuivre notre projet. Réponse a été faite

Madame GRAZIANI explique que l'UMC va étudier la faisabilité du projet en corrélation avec l'ARS ; Une étude des besoins sera faite afin d'orienter le projet en fonction de la pathologie cardiaque.

## **SANTA CATALINA**

---

Monsieur rappelle que trois parcelles sur le domaine de Santa Catalina n'ont pas été saisies par le juge. Une nouvelle saisie impliquerait un retard sur notre projet d'acquisition. Il a été proposé donc de nous vendre lesdites parcelles au prix initial d'acquisition à deux euros le m<sup>2</sup> soit 24 000 euros

## **LIBRAIRIE**

---

Les travaux ont été réalisés par le locataire.

## **POUBELLE DE SANGLIER**

---

Monsieur CLEMENCEAU soulève le problème des nuisances olfactives occasionnées par les poubelles de sangliers

## TARIF DE L'EAU

---

L'agence de l'eau impose d'établir une tarification pour l'eau potable et pour l'eau usée, le maire propose d'appliquer le prix minimum soit 1 € le m<sup>3</sup> H.T.

Pour comptabiliser l'eau usée un abattement de 10 % est effectué par rapport à l'eau potable consommée

Le prix de l'eau potable et usée confondues serait donc de 2.43 €, (qui est en moyenne à 3.47 € en Corse) A noter que 0.43 € est reversé à l'agence de l'eau.

Les abonnements seront à 50 euros chacun (eau et assainissement) soit 100 €

Monsieur CLEMENCEAU déclare que l'opposition s'abstient car elle avait demandé dès l'an passé une application des tarifs préconisés par l'agence de l'eau.

Monsieur CLEMENCEAU interroge sur la mise en place d'une mensualisation de la facture eau assainissement, le Maire explique qu'elle ne peut être gérée directement par la mairie mais les abonnées peuvent en faire la demande à la trésorerie

## RECENSEMENT

---

Le maire souhaite que quatre agents recenseurs travaillent sur le recensement afin de ne perdre aucune donnée, les dotations de l'Etat dépendant de l'exactitude de ce recensement.

Monsieur CLEMENCEAU regrette qu'il n'ait pas été fait une publicité pour ces emplois, et que des jeunes de la commune n'aient pas été embauchés. Le Maire rappelle que nous avons été confrontés auparavant à des difficultés. Un recensement incomplet, mal fait, est préjudiciable. Les personnes recrutées ont été choisies en raison de leur parfaite connaissance de la commune, ce qui n'est pas le cas de personnes plus jeunes.

L'opposition s'abstient en raison de la procédure de sélection des agents

## RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX

---

Changement des fenêtres de la mairie. Deux devis ont été demandés. Le Maire présente le financement

2 votes contre Monsieur CLEMENCEAU regrette que le plan de rénovation n'ait pas été fait de façon globale

Monsieur VILLORESI précise que le plan a été fait sur l'ensemble des bâtiments communaux, ainsi le presbytère de Saint Antoine se voit poser ce jour de nouvelles fenêtres, il a été prévu une réhabilitation des maisons de François BATTISTINI, la maison du haut est déjà faite.

## REDUCTION DE CONSOMMATION ENERGETIQUE

---

Le Maire rappelle que le gouvernement a lancé un plan de sobriété national afin réduire les consommations énergétiques. Il a donc proposé d'éteindre l'ensemble des lampadaires de 23 heures à 5 heures. La majorité des membres s'oppose à cette proposition pour des raisons de sécurité des personnes et des biens. Le Maire agrée les arguments présentés

La commune envisage donc de changer l'ensemble des luminaires par des LED, ce qui entraînerait une réduction de consommation conséquente.

Monsieur CLEMENCEAU souligne que la commune de Sisco fait partie des 28 communes sélectionnées pour bénéficier d'une prise en charge par le SIEEP.

Monsieur le Maire explique que les travaux du SIEEP de 2020 n'ont pas encore été lancés, ce qui signifie que même si SISCO était prioritaire, les travaux ne se feraient pas avant 2024 voire 2025 et qu'attendre ne serait pas judicieux. En effet, après calcul, l'économie d'énergie qui se ferait dès la première année couvrirait la dépense engagée par la commune.

Monsieur VILLORESI explique que dès la première année la commune ferait une opération blanche voire bénéficiaire, avec de simples mesures telle que la baisse d'intensité de l'éclairage à certaines heures.

Monsieur CLEMENCEAU rappelle que le stade reste allumé toute la nuit.

Monsieur DIMENZA sera contacté pour étudier ce problème et éteindre les lumières du stade à partir de 22 heures 30

Monsieur le Maire présente le plan de financement.

## **AMENAGEMENT DU ROND POINT DE LA MARINE ET TRAVERSEE DE PURAGHJE**

---

Estimation des travaux du rond-point de la Marine environ 90 000 €

Estimation des travaux ~~rond-point~~ de la traversée de Puraghje environ 73 000 €

- Montée
- Trottoir
- Changement du poteau (payé par madame SPARAGNA)

Monsieur CLEMENCEAU demande dans quelle mesure c'est à la commune de financer les travaux sur Puraghje puisque la route dépend de la CdC

Le maire souligne que Puraghje étant une agglomération, la commune est donc impliquée. La route sera élargie de façon à permettre le croisement de deux voitures.

Le Maire propose de demander des subventions sur les amendes de police puisqu'il s'agit de sécurité des routes. Monsieur le Maire présente le financement. Il demande que ce dossier soit ajouté à l'ordre du jour, il soumet cette proposition au vote. A l'unanimité les conseillers ont accepté de rajouter ce point à l'ordre du jour.

Monsieur VILLORESI expose que s'il considère l'aménagement du rond-point de la Marine comme indispensable, l'élargissement de la traversée de Puraghje devrait s'inscrire dans une réflexion plus globale.

Le Maire décide que les travaux seront votés séparément et demande que l'AMO soit avertie de la dissociation des deux chantiers pour les appels d'offres.

## **DECISIONS MODIFICATIVES**

---

La maire adjointe présente les décisions modificatives

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance